Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260703-114_07_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 juillet 2026

Convocation du 26 juin 2026

Le trois juillet deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Patrick SOLO donne procuration à Daniel TURBAN, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN, Jérémy CABOURG donne procuration à Christophe CLAVIEN, Nicolas JEZEQUEL donne procuration à Olivier BOISSIERE
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Patrick MARTIN

114. TRAVAUX — TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION – AMENAGEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – ZONE DE KERFIDY - SDE22

Présentation : le Conseil municipal avait délibéré le 30 avril 2025 pour valider le projet d'effacement de réseaux basse tension et des infrastructures de télécommunications et d'aménagement d'un réseau d'éclairage public rue de Kerfedy.

Par courrier reçu le 16 juin dernier, le SDE22 informe que les montants des travaux nécessitent d'être actualisés par rapport aux estimations de 2025.
En conséquence, il demande que le Conseil re-délibère.

Il est donc proposé :
-Le projet d'effacement des réseaux basse tension de Kerfedy présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 75 500 € TTC (*contre 88 500 € TTC en 2025*). A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvée le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune sur la base de l'étude s'élève à 25 166,67 € (*contre 29 600€ en 2025*).
-Le projet d'aménagement de l'éclairage public de Kerfedy présenté par le SDE22 pour un montant de 42 950 € TTC (*contre 39 700 € TTC en 2025*) (coût total des travaux majoré de 8% de frais ingénierie). A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvée le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune sur la base de l'étude s'élève à 25 849,53 € (*contre 23 983,52 € en 2025*)
-Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques de Kerfedy, présenté par la SDE22 pour un montant estimatif de 22 500 € TTC (contre 26 500 € TTC en 2025) (coût total des travaux majoré de 8% des frais d'ingénierie). A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvée le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune sur la base de l'étude s'élève à 22 500 € (contre 26 500 € en 2025).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260703-114_07_2026-DE

Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : S. Le Bonhomme, J. Moro) :

-Le projet d'effacement des réseaux basse tension de Kerfedy présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 75 500 € TTC.

La commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'énergie des côtes d'Armor, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture Enterprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvée le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune sur la base de l'étude s'élève à 25 166,67 €.

-Le projet d'aménagement de l'éclairage public de Kerfedy présenté par le SDE22 pour un montant de 42 950 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais ingénierie).

La commune ayant transféré la compétence d'éclairage public au syndicat d'énergie des côtes d'Armor, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture Enterprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvée le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune sur la base de l'étude s'élève à 25 849,53 €

-Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques de Kerfedy présenté par la SDE22 pour un montant estimatif de 22 500 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% des frais d'ingénierie).

La commune ayant transféré la compétence infrastructures de télécommunications eu au syndicat d'énergie des côtes d'Armor, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture Enterprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvée le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune sur la base de l'étude s'élève à 22 500 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon les conventions particulières passée avec cet organisme.

Le 3 juillet 2026

Le Secrétaire,

Patrick MARTIN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE